

MILITANTS EN CHAMPAGNE

Créée il y a 25 ans, l'Association des Champagnes Biologiques accueille des adhérents toujours plus nombreux. Pour son président Jérôme Bourgeois, il s'agit de poursuivre les missions de l'association à une nouvelle échelle tout en tentant de convaincre plus largement le monde viticole.



Conseil d'Administration © DR

En 1998, onze viticulteurs créaient une association destinée à soutenir le développement du bio dans la filière Champagne. En 2023, ce sont près de 650 domaines qui sont engagés en bio sur 3 000 hectares entre Marne, Aube et Aisne. Pour Jérôme Bourgeois, nouveau président de l'Association des Champagnes Biologiques (qui compte aujourd'hui 167 adhérents) et vigneron en biodynamie, il s'agit de maintenir le cap. « En cinq ou six ans l'association a pris beaucoup d'ampleur, l'objectif est de continuer à mener à bien nos actions dans le cadre d'une gestion plus lourde » explique-t-il, indiquant l'embauche de deux nouvelles animatrices. Au rang des missions de l'ACB : promouvoir et valoriser la filière, encourager et accompagner les conversions et apporter un soutien technique aux adhérents. La filière Champagne bio fait cependant moins bien que le monde viticole

en général : seuls 8,7 % des surfaces en Champagne sont bio, contre 20 % pour l'ensemble de la viticulture française. La faute à une culture particulière et à un certain contexte économique, selon Jérôme Bourgeois : « *Le champagne fonctionne bien commercialement, de nombreux acteurs ne ressentent pas le besoin de se remettre en question ou de prendre des risques en termes d'investissements. Néanmoins, je pense que de plus en plus de consommateurs sont à la recherche d'un champagne identitaire, avec de la personnalité, issu d'un sol vivant* ».

Parmi les combats mené par l'ACB : l'inscription de l'interdiction des herbicides au sein du cahier des charges de l'AOC Champagne. Le 7 décembre 2022, une tribune signée par plus de 125 vignerons de Champagne publiée dans Le Monde dénonçait un revirement de l'interprofession à ce sujet. Malgré des propos encourageants en 2018, Maxime Toubart, président

du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, avait indiqué au journal L'Union lors de l'assemblée générale du SGV en avril 2022 que « *le zéro herbicide en 2025 est un cap que nous avons fixé et pas une obligation prévue à terme dans le cahier des charges* ». Interrogé par France 3 dans un article publié le 9 décembre 2022, ce dernier réagissait aux accusations de revirement : « *Il n'y a pas de volte-face, l'ambition est intacte (...) L'ambition première est d'emmener tout le monde, donc de prendre le temps d'emmener tout le monde* ». Deux mois après son entrée en fonction, Jérôme Bourgeois pense que la tribune « *a fait son effet* » et évoque des discussions en cours avec les instances interprofessionnelles. L'objectif est désormais d'introduire progressivement des modifications au cahier des charges, espérant arriver à terme à l'interdiction des herbicides. « *Une forme de contrainte sera indispensable, même si on ne veut pas aller*

à la confrontation : il faut nous rendre désirables sans dénigrer les autres, avoir avec nous la force de l'interprofession et les grandes marques qui font le succès de l'AOC Champagne ».

Après cette épisode, est-il envisageable que les méthodes plus vertueuses prônées par l'ACB se généralisent dans les années à venir ? « *On restera sûrement une minorité car le culte productiviste restera le modèle dominant*, explique Jérôme Bourgeois. *Mais qui sait ? Avec le bouleversement climatique, peut-être sera-t-on amenés à produire moins mais mieux, à consommer moins mais des champagnes créés selon des règles qui limitent l'incidence de la production sur la terre* ». En attendant, l'ACB convie tous les professionnels de la filière au Salon Bulles bio, le 16 avril à Reims, et le grand public au salon Les Champagnes bio à Reims, les 30 juin et 1^{er} juillet en présence d'une trentaine de domaines. **B. Bottemer**
www.champagnesbiologiques.com

{ ESPRIT BIO }